

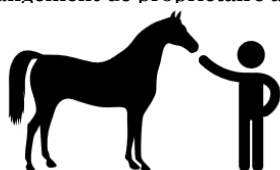
Au cours de la vie du cheval

Enregistrer l'achat d'un cheval en choisissant une carte d'immatriculation internet

Lors de l'achat d'un équidé, le vendeur doit vous remettre immédiatement le document d'identification de l'animal et, au paiement intégral du prix du cheval, sa carte d'immatriculation en version papier ou internet.

VOUS VENEZ D'ACHETER UN CHEVAL ?

Vous avez 30 jours pour enregistrer le changement de propriétaire auprès du SIRE



Vous souhaitez opter pour une **carte d'immatriculation internet** (tarif réduit)

MAIS COMMENT FAIRE ?

Tout d'abord, **il vous faut un compte habilité** sur le site www.ifce.fr avec le profil **propriétaire** pour réaliser des démarches SIRE en ligne !



VOUS AVEZ DEJA UN COMPTE

Vous avez déjà effectué des démarches internet : aucun souci, vous êtes prêt à réaliser votre démarche. Rendez-vous au verso !

Si vous n'avez jamais effectué de démarches :



VOUS N'AVEZ PAS DE COMPTE MAIS

- Vous êtes déjà propriétaire d'un autre cheval
- OU vous avez fait naître un poulain et avez reçu un courrier d'information aux naisseurs

Munissez-vous :

- de la carte d'immatriculation papier de votre autre cheval. Celle-ci doit avoir été éditée après 1995, et le recto de la carte doit vous indiquer comme propriétaire.
- OU de votre courrier d'information comportant en haut au recto la clé de contrôle pour création de votre compte.



VOUS N'AVEZ PAS DE COMPTE et vous n'êtes propriétaire d'aucun autre cheval.

C'est le moment de créer votre espace personnalisé SIRE & Démarches ! Mémorisez-bien les identifiants et mots de passe que vous aurez choisis.

CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE www.ifce.fr

- 1 - Cliquez sur mon espace (en haut à droite)
- 2 - puis sur Mon espace Sire & démarches.

Rentrez votre identifiant et votre mot de passe puis rendez-vous dans la rubrique «Mon compte».

Vérifiez que vous disposez bien du profil **propriétaire**, sinon cliquez sur «Changer mon profil» et sélectionnez-le puis selon votre cas, suivez l'une des procédures ci-contre.

Cliquez sur «création de compte», suivez les instructions et renseignez lors de la reconnaissance automatique :

- **le N° SIRE** de votre autre cheval ainsi que la **date d'édition** de sa carte d'immatriculation
 - OU la **clé de contrôle** de votre courrier
- Sélectionnez ensuite le profil **propriétaire**.

Cliquez sur «création de compte», suivez les instructions et cliquez sur «vous n'avez aucune de ces informations» lors de la reconnaissance automatique.

Une clé de contrôle vous sera envoyée par courrier **sous 2-3 jours**.

A réception, connectez-vous à votre espace, rubrique «Mon compte», cliquez sur «changer mon profil», sélectionnez le profil **propriétaire** et rentrez la clé de contrôle reçue.

VOUS ETES DESORMAIS PRET



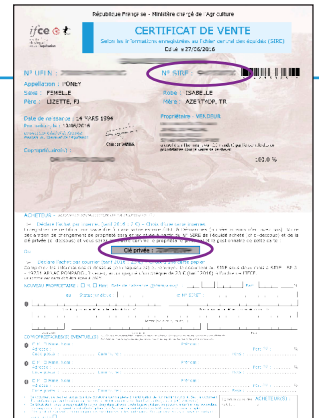
A RÉALISER VOTRE DÉMARCHÉ EN LIGNE





LORS DE L'ACHAT,
LE VENDEUR VOUS A REMIS

OU



UN CERTIFICAT DE VENTE

Le cheval dispose déjà d'une carte d'immatriculation internet et le vendeur l'a imprimée depuis son espace personnalisé.



UNE CARTE D'IMMATRICULATION PAPIER

Le vendeur et le ou les acheteurs doivent compléter et signer **tous les deux** le verso de la carte d'immatriculation

CONNECTEZ-VOUS SUR VOTRE ESPACE SUR LE SITE www.ifce.fr

- 1 - Cliquez dans le menu à gauche sur Mes démarches SIRE et outils
- 2 - puis sur Gestion de la propriété



VOUS DEVEZ IMPRIMER
UNE DEMANDE DE
DÉMATÉRIALISATION

Cliquez sur
dématérialiser une carte
d'immatriculation

Un document est généré.
Imprimez et complétez ce
document.



RENVOYEZ AU SIRE PAR COURRIER

- la demande de dématérialisation,
- l'original de la carte d'immatriculation signée,
- un chèque à l'ordre de l'IFCE correspondant au montant de la carte d'immatriculation internet.



LE SIRE ENREGISTRE
LE CHANGEMENT
DE PROPRIÉTAIRE
uniquement si le dossier
est complet sous 1 à 2
semaines.

VOUS POUVEZ
DÉCLARER
VOTRE ACHAT
IMMÉDIATEMENT

Cliquez sur Déclarer un
achat.

SAISISSEZ LES INFORMATIONS

- Elles sont présentes sur le certificat de vente :
- le Numéro SIRE du cheval,
 - la clé privée.

Cliquez sur valider et réglez en ligne par carte bancaire.

LA DEMARCHE EST IMMÉDIATE



VOUS VOILA EN REGLE

Vous êtes désormais enregistré au SIRE comme propriétaire de votre cheval avec une carte d'immatriculation internet.

Vous pouvez gérer la propriété de votre cheval dans l'onglet «Gérer mes chevaux et leurs documents» et consulter la liste de vos chevaux